

Universités

À l'USJ, la toxicomanie et la politique sociale au Liban



Les deux chercheuses, May Hazzaz et Houwayda Matta.



Le P. Scheuer s.j., directeur du centre universitaire d'éthique de l'USJ.
Photos Michel Sayegh

L'École libanaise de formation sociale (ELFS) de l'USJ a organisé un séminaire de restitution des résultats de la recherche intitulée « Toxicomanie et politique sociale au Liban » sur le campus des sciences humaines.

Ont notamment suivi le séminaire des représentants des ministères des Affaires sociales et de l'Intérieur, un représentant du directeur général des FSI, la présidente du Comité national de lutte contre la toxicomanie, des responsables d'organisations locales et internationales,

ainsi que des juges et des professionnels des secteurs médical, social et éducatif.

Dans son mot d'accueil, Maryse Tannous Jomaa, directrice de l'ELFS, a indiqué que cette recherche est menée en collaboration avec la Fédération internationale des universités catholiques (FIUC), sur le thème « Université, usage/abus de drogues ».

Au nom du recteur, le P. Michel Scheuer s.j., vicedirecteur et directeur du centre universitaire d'éthique, a montré que cette recherche

s'insère dans le cadre des services à la société et plus précisément aux personnes fragilisées.

Les deux chercheuses, May Hazzaz et Houwayda Matta, ont présenté la méthodologie et les résultats de la recherche (...). Un débat autour des résultats a été mené en fin de présentation. Le débat a tourné autour de points suivants : la question de l'insertion socioprofessionnelle de la personne toxicomane et son lien avec l'inscription de la toxicomanie sur le casier judiciaire ;

le maintien du concept de la sanction pour les trafiquants face à une approche humaine et thérapeutique à l'égard de la victime de son addiction aux drogues ; la légalisation ou non de la culture du haschisch : la nécessité d'une accréditation officielle des institutions privées qui offrent des services de traitement et de réhabilitation ; les mécanismes d'application de la loi 673/1998 relative aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs, et les difficultés liées à leur mise en œuvre.